Cote du document: EB 2012/LOT/P.9

Date: 9 novembre 2012

Distribution: Publique

Original: Anglais



Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Burundi pour le

Programme de développement des filières

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Hamed Haidara

Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2604 courriel: h.haidara@ifad.org Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2374

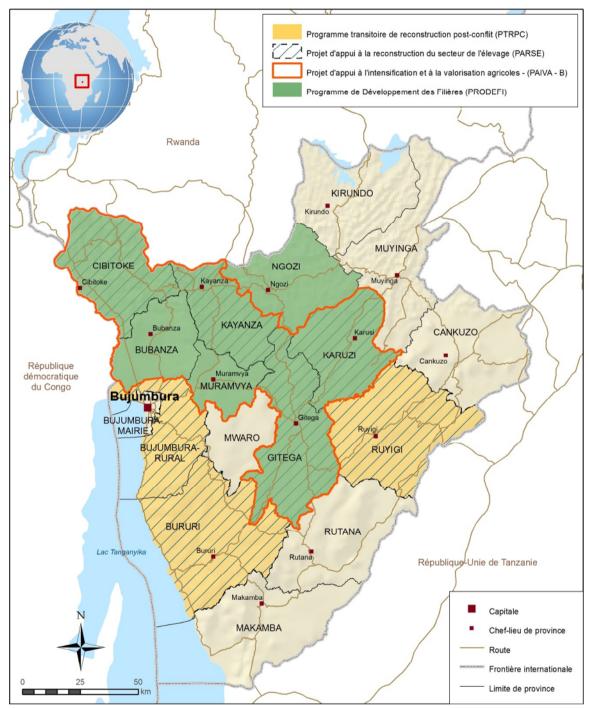
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Carte de la zone du programme

Burundi

Zone de couverture des activités du FIDA



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire sous forme de don en faveur de la République du Burundi pour le Programme de développement des filières, telle qu'elle figure au paragraphe 16, ainsi que les modifications de l'accord de financement, telles qu'elles sont indiquées au paragraphe 13.

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Burundi pour le Programme de développement des filières

I. Introduction

- 1. Le Burundi, dont la population est estimée à 8,3 millions d'habitants, est l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique et l'un des plus pauvres au monde. En 2011, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a placé le Burundi en 185^e position sur les 187 pays classés en fonction de l'indicateur du développement humain. Les activités économiques du Burundi gravitent autour de l'agriculture puisque plus de 89% de la population, soit 7,4 millions d'habitants, vivent en milieu rural. Les cultures vivrières, principalement destinées à assurer la subsistance, représentent 87% de la production végétale. Le solde se répartit comme suit entre les cultures commerciales: 8% pour le café, 1,7% pour le thé et la canne à sucre, et 3,3% pour les autres cultures. Selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Burundi obtient un score de 37,9 selon l'Indice de la faim dans le monde, ce qui lui vaut de figurer parmi les 26 pays du monde dont l'insécurité alimentaire est jugée extrêmement alarmante.
- 2. À la situation du Burundi dépeinte ci-dessus vient s'ajouter un taux de chômage très élevé, en particulier parmi les jeunes, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural. Le secteur structuré secteur public, entreprises et autres entités du secteur privé ne représente que 6,2% des emplois (chiffres de 2007). Le taux de pauvreté s'établit à 65%, et près de 75% de la population est exposée à l'insécurité alimentaire.
- 3. Pour remédier à cette situation, il est prévu de mettre en œuvre à titre d'activité pilote une composante supplémentaire dédiée à l'emploi des jeunes et à l'emploi en milieu rural dans deux des provinces relevant du Programme de développement des filières (PRODEFI), les provinces de Bubanza et Ngozi.

II. Contexte

4. Le présent mémorandum a pour objet de solliciter l'approbation d'un financement supplémentaire, sous la forme d'un don d'un montant approximatif de 6,6 millions d'USD destiné à financer la mise en œuvre d'une composante supplémentaire dédiée à la jeunesse et à l'emploi en milieu rural dans les provinces de Bubanza et Ngozi. Ce montant correspond à des ressources supplémentaires allouées au Burundi en qualité de pays sortant d'un conflit au titre du cycle 2010-2012 du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).

- 5. Le Programme de développement des filières 1 est actuellement financé au moyen d'un don du FIDA d'un montant de 25,9 millions de DTS (équivalant à 39,59 millions d'USD), complété par deux cofinancements, une contribution du Fonds de l'OPEP pour le développement international à hauteur de 11,92 millions d'USD et un don d'environ 9,08 millions d'USD apporté par le Programme alimentaire mondial (PAM) afin de financer des activités Vivres et Espèces contre travail. La contribution du Gouvernement burundais se monte à 10.06 millions d'USD. Les bénéficiaires participent à hauteur de 3,14 millions d'USD au financement des activités génératrices de revenus dans lesquelles ils s'engagent. Ce financement supplémentaire permettra de disposer de nouvelles ressources pour ce programme, qui seront utilisées pour venir en aide aux jeunes sans emploi vivant en milieu rural dans les provinces de Bubanza et Ngozi. Cette nouvelle composante sera mise en œuvre en appliquant la méthodologie et la démarche actuellement utilisées dans le cadre de ce programme. Ce nouveau don portera le coût total du programme à 80,4 millions d'USD, pour un coût initial de 73,8 millions d'USD.
- 6. Le groupe cible de cette composante est constitué de jeunes âgés de 16 à 30 ans qui viendront s'ajouter au groupe cible du PRODEFI; ces jeunes, dont les niveaux d'éducation sont divers (certains ont obtenu un diplôme à l'issue de leur scolarité ou ont été scolarisés, tandis que d'autres ne sont jamais allés à l'école), devraient être intéressés à l'idée de s'engager dans des activités agricoles ou non agricoles se rattachant directement; i) au développement des filières agricoles; ii) à d'autres activités non agricoles en milieu rural; et iii) à de nouvelles possibilités offertes dans les filières agricoles et sylvo-pastorales qui nécessitent peu ou pas de terres agricoles. Cette composante concernera directement 20 000 jeunes sur la population d'environ 85 000 jeunes que comptent les deux provinces. La méthode de ciblage suivie pour le PRODEFI et d'autres projets financés par le FIDA au Burundi sera appliquée pour mettre en œuvre cette composante. Les approches retenues en matière de ciblage et d'équité hommes-femmes sont pleinement conformes aux meilleures pratiques en vigueur au FIDA et ont déjà été appliquées avec succès au Burundi.

III. Justification et raison d'être

- 7. Le programme dans le cadre duquel cette composante sera mise en œuvre a pour finalité de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire en milieu rural. À cet effet, il s'attache à développer des filières agricoles au sein desquelles les petits exploitants des provinces visées jouent un rôle central et obtiennent une valeur ajoutée aussi élevée que possible pour leur production, ce qui leur permet d'accroître leurs revenus. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) aider les institutions publiques et privées, la société civile et les organisations de ruraux pauvres à mettre en place un partenariat de qualité pour le développement de deux filières prioritaires (riz et lait) et de six filières secondaires; ii) renforcer les capacités humaines, physiques et techniques des petits agriculteurs pauvres afin qu'ils soient en mesure de protéger leur capital productif, d'accroître leur production de riz et de lait et d'augmenter durablement leurs revenus; et iii) permettre aux organisations de producteurs de tirer le meilleur profit de la valeur ajoutée de leur production grâce à un accès amélioré aux marchés. Compte tenu de la situation de l'emploi désastreuse qui règne dans les zones rurales du pays et à la demande du Gouvernement burundais, le FIDA est convenu qu'il serait opportun de permettre aux jeunes chômeurs vivant en milieu rural de figurer parmi les bénéficiaires du PRODEFI.
- 8. Les activités mises en place au titre de cette nouvelle composante auront pour objet de favoriser l'emploi des jeunes vivant en milieu rural dans les provinces de Bubanza et Ngozi. Il s'agit d'une composante pilote s'adressant à 20 000 jeunes des

-

¹ Programme de développement des filières (PRODEFI).

- deux sexes pour les aider à créer ou développer des petites ou très petites entreprises en amont et en aval des filières dont le PRODEFI encourage le développement et leur offrir des perspectives d'emploi extra-agricole qui nécessitent peu ou pas de terres agricoles pour être viables.
- 9. Les objectifs spécifiques de cette composante sont les suivants: i) favoriser la création d'emplois gravitant autour des activités d'investissement et de développement des filières encouragées par le PRODEFI et d'autres opérations du FIDA, qu'elles soient en cours ou prévues. Ce travail sera mené en collaboration avec les organismes professionnels chargés de l'emploi des jeunes, des organisations paysannes et des producteurs agricoles; ii) assurer une formation professionnelle comprenant un volet d'alphabétisation en faisant appel aux établissements de formation existants; iii) encourager la formation, l'appui technique et les démarches novatrices de nature à favoriser l'essor d'activités rémunératrices nécessitant peu ou pas de terres agricoles; et iv) mettre en place, en partenariat avec les institutions de microfinancement et les banques locales, un mécanisme de financement viable afin de permettre aux jeunes qui remplissent les conditions requises pour participer à cette composante d'avoir accès à des services financiers adaptés à leurs activités;
- 10. Les procédures déjà suivies dans le cadre du PRODEFI en matière de gestion financière et de décaissements s'appliqueront aux dépenses engagées au titre de ce financement supplémentaire. Des états financiers consolidés et vérifiés devront être présentés chaque année, tandis que les informations financières relatives aux dépenses engagées au titre de ce financement seront publiées séparément.

IV. Coûts de la composante

- 11. Le coût de cette nouvelle composante, qui se monte à 7,43 millions d'USD au total, sera financé au moyen des ressources suivantes: un don du FIDA consenti en droits de tirage spéciaux pour un montant équivalant à approximativement 6,6 millions d'USD (89,1%); une contribution du Gouvernement burundais de 709 000 USD (9,5%) sous forme d'exonérations d'impôts et de droits de douane; et une contribution de 103 000 USD apportée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) (1,4%) sous forme de temps de travail consacré par le personnel de l'OIT à participer à la mise en œuvre de cette composante, qui se déroulera sur une période de quatre ans. L'exécution du PRODEFI, qui durera neuf ans, est engagée depuis deux ans.
- 12. La mise en œuvre de cette composante supplémentaire du PRODEFI devrait se traduire par les avantages suivants:
 - i) formation de 20 000 jeunes des deux sexes vivant en milieu rural, en vue de leur insertion dans l'économie du pays, en particulier dans les provinces de Bubanza et de Ngozi, et création d'emplois pérennes et décents;
 - ii) développement d'activités de production et de services dans les secteurs agricole et non agricole, dans le cadre desquels 18 000 jeunes deviendront microentrepreneurs, 250 diplômés au chômage créeront une petite entreprise, et 1 750 jeunes participeront à des entreprises collectives (groupements solidaires ou coopératives).
 - iii) renforcement des associations de jeunes et des associations professionnelles partenaires; et
 - iv) mise en place d'un mécanisme efficace et durable favorisant l'emploi des jeunes ruraux dans le cadre d'activités de sensibilisation, de formation, de soutien et de financement, débouchant sur l'amplification des activités au sein des provinces pilotes et leur essaimage dans d'autres provinces du Burundi.

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

- 13. Une fois cette proposition approuvée par le Conseil d'administration, l'accord de financement du PRODEFI sera modifié de manière à tenir compte de l'ajout proposé de la composante portant sur l'emploi des jeunes et l'emploi rural et du financement supplémentaire du FIDA dans le budget du programme. Ce financement supplémentaire complète le plan de financement initialement convenu lors de la conception du programme.
- 14. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 15. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et des Principes et critères en matière de prêts.

VI. Recommandation

16. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don supplémentaire d'un montant équivalant à quatre millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (4 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Kanayo F. Nwanze